

REPUBLIC OF CAMEROON  
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU  
DEVELOPPEMENT LOCAL

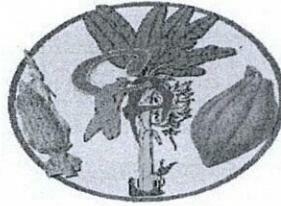
REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'AFANLOUM

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL  
DEVELOPMENT

CENTRE REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

AFANLOUM COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL COMMISSION TENDERS BOARD

## COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N° 006 /CRP/SIGAMP/CAFAN2025

ADDITIF RECTIFICATIF N°06/A/SIGAMP/CAFAN

### APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 002/AONO/CAFAN/CIPM/2025 DU 29/01/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE  
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, AMENAGEMENT DE CERTAINS  
BATIMENTS DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM

**LOT1 : AMENAGEMENT DES VRD A L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE DANS LA  
COMMUNE D'AFANLOUM**

**LOT2 : CONSTRUCTION DE TROIS BLOCS DE LATRINES A L'EP :  
NGOUMGOUMOU, ETHO, NSANAKAOO**

**LOT3 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLE DE CLASSES DE CLASSE A  
L'EP MVOM DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM**

**DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

Le MAIRE de la Commune d'Afanloum informe le public et les entreprises  
soumissionnaires du dossier d'APPEL D'OFFRE ci-dessous, des modifications et  
compléments d'information suivants :

PIECE N° 1 :

AVIS D'APPEL D'OFFRES

VERSION FRANÇAISE



**Au lieu de lire :**

**13-Ouverture des plis :**

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **21/02/2025** à 11 h dans **salle de actes de l'hôtel de ville de la Mairie d'Afanloum sise à Afanloum département de la MEFOU et AFAMBA.**

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne mandatée, ayant une parfaite connaissance de leur dossier.

**14- Principaux critères de qualification :**

**14.1 Critères éliminatoires**

- Absence ou Non-conformité d'une pièce du dossier administratif à l'ouverture des plis, un délai de 48 heure est accordé aux soumissionnaires (**exceptée la caution de soumission**) ;
- Fausse déclaration ou documents falsifiés ;
- Omission d'un Prix quantifié dans l'offre financière ;
- Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de **79%** d'éléments positifs ;
- Offre financière incomplète

**Lire plutôt :**

**13-Ouverture des plis :**

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **28/02/2025** à 11 h dans **salle de actes de l'hôtel de ville de la Mairie d'Afanloum sise à Afanloum département de la MEFOU et AFAMBA.**

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne mandatée, ayant une parfaite connaissance de leur dossier.

**14- Principaux critères de qualification :**

**14.1 Critères éliminatoires**

- Fausse déclaration ou documents falsifiés ;
  - Omission d'un Prix quantifié dans l'offre financière ;
  - Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de **79%** d'éléments positifs ;
  - Offre financière incomplète
- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
  - de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
  - des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
  - de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
  - de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
  - de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

**VERSION ANGLAISE**

**INSTEAD OF READING:**



### **13-Opening of bids**

All the Bids shall be publicly opened in a single phase.

The bids shall be opened on **29/01/2025 at 11 Am**, local time, in the Conference Room of Divisional Delegation for Public Contracts of **MEFOU AND AFAMBA** by the Divisional Tenders Board. The bidders or their duly authorised representatives with a perfect knowledge of the file can assist in the opening of the bids.

### **14- Essential qualification criteria**

#### **14.1- Eliminatory criteria**

- Absence or non-conformiy of a part of the administrative file at the opening of the bids, a period of 48 hours is granted to the bidders (except the bid deposit)
- **False declaration or falsified documents;**
- The omission of a quantified price in the financial bid;
- Non-conformity of an administrative document in the administrative bid **after 48 hours starting from the opening date;**
- Obtention of less than **79%** of the technical criteria evaluation.

### **READ INSTEAD:**

### **13-Opening of bids**

All the Bids shall be publicly opened in a single phase.

The bids shall be opened on **28/02/2025 at 11 Am**, local time, in the Conference Room of Divisional Delegation for Public Contracts of **MEFOU AND AFAMBA** by the Divisional Tenders Board. The bidders or their duly authorised representatives with a perfect knowledge of the file can assist in the opening of the bids.

### **14- Essential qualification criteria**

#### **14.1- Eliminatory criteria**

- Absence or non-conformiy of a part of the administrative file at the opening of the bids, a period of 48 hours is granted to the bidders (except the bid deposit)
- **False declaration or falsified documents;**
- The omission of a quantified price in the financial bid;
- Non-conformity of an administrative document in the administrative bid **after 48 hours starting from the opening date;**
- Obtention of less than **79%** of the technical criteria evaluation.;
- False declarations, fraudulent schemes or forged documents;
- Absence of own or hired minimum equipment (to be specified by the Project Owner);
- Absence of integrity charter dated and signed
- Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses.

### **LIRE PLUTOT:**

#### **24.3. Composition de la commission de réception**

La Commission de réception sera composée des membres suivants.

- Président : Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué ou son représentant ;
- Rapporteur : Le Maître d'Œuvre ou l'Ingénieur du marché (en cas d'absence de Maitrise d'œuvre) ;
- Membres :
  - Le Chef de Service du marché ou son représentant ;
  - L'Ingénieur du marché (en cas de présence de Maitrise d'œuvre) / Rapporteur [en cas d'absence de maîtrise d'œuvre];
  - Le comptable matière du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué conformément à la circulaire portant application de la loi des finances de l'année [A préciser].
  - Autres membres [à préciser];
- Observateur : Le représentant du MINMAP ;
- Invité : Le Cocontractant ;



**AU LIEU DE:**

En cas de recours, le soumissionnaire doit adresser sa requête à l'autorité chargé des marchés publics des recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué le cas échéant, au président de la commission de passation des marchés concerné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité chargée des Marchés Publics

**LIRE PLUTOT:**

En cas de recours, le soumissionnaire doit adresser sa requête au Comité d'examen des recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué le cas échéant, au président de la commission de passation des marchés concerné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité chargée des Marchés Publics

**LIRE PLUTOT:****TITRE II : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES****LOT3 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLE DE CLASSES DE CLASSE A L'EP MVOM  
DANS LA COMMUNE D'AFANLOM****DISPOSITIONS GENERALES**

Les présentes dispositions générales font partie intégrante du bordereau des Prix Unitaires.

**CONSISTANCE DES PRIX**

Les prix figurant au bordereau des prix sont réputés avoir été établis sur la base des conditions économiques en vigueur en République du Cameroun.

L'Entrepreneur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les sujétions imposées pour l'exécution pour s'en être personnellement rendu compte sur le terrain avant de soumissionner, notamment :

- la nature et la qualité des sols et des terrains;
- les conditions de transport et d'accès au chantier à toute époque de l'année;
- le régime des eaux et des pluies dans la région et des risques éventuels d'inondation.

Les prix du Bordereau des Prix comprennent tous les frais de main d'œuvre participant directement ou indirectement à l'exécution des travaux, y compris les salaires et les primes, les assurances, les charges salariales diverses, les frais de déplacement.

Ils comprennent également les postes suivants :

- Amenée, montage, entretien, démontage et repli de toutes les installations y compris bureaux, laboratoires, matériel de carrière éventuelle, ateliers, habitations, etc...
- Amenée, fournitures, stockages et transport de tous les matériaux, ingrédients, carburant, lubrifiants, pièces de rechange et matières consommables.
- Stockage et mise en œuvre des matériaux, drainage des gisements
- Les mesures d'atténuation d'impacts directs environnementaux ;
- Douane, impôts, taxes de toutes natures dans le cadre du régime douanier et fiscal en vigueur en République du Cameroun.
- Frais financiers et frais généraux de chantier;
- Rémunération pour bénéfices et aléas.

Les prix du Bordereau comprennent toutes les sujétions d'exécution, qu'elles soient ou non explicitées dans le présent contrat. Les prix pour mémoire ou pour lesquels les quantités ne sont pas portées au détail estimatif, même s'ils figurent dans le sous détail des prix, ne font pas partie du contrat.

En aucun cas, l'Entrepreneur ne peut se prévaloir de l'insuffisance de renseignements fournis par l'Administration pour revenir en cours du contrat sur les prix qu'il a consentit ou pour demander une indemnité.



**LOT3 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLE DE CLASSES DE CLASSE A L'EP MVOM  
DANS LA COMMUNE D'AFANLOM**

N	DESIGNATION DE LA NATURE DES OUVRAGES ET PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES (FCFA)	UNITE	PRIX UNITAIRE HTVA
100	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>		
101	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b> Ce prix prend en compte les travaux préparatoire a l'exécution du marché Il comprend : Installation de chantier y compris aménagement et mise en place d'un espace de stockage de matériaux y compris suivi administratif et autres subjections <b>FORFAIT :</b> Etudes d'exécution Ce prix rémunère : - La préparation des documents d'exécution ; projet d'exécution . <b>FF :</b>	FF	
102	<b>TERRASSEMENT</b> <b>Nivellement plateforme</b> Ce prix rémunère : - L'enlèvement des racines et souches. - L'élimination ou l'évacuation des déchets aux décharges Le décapage des terres végétales - Le remblaiement des trous avec des matériaux de bonne qualité. - Le nettoyage soigné de toutes les zones d'intervention de l'entrepreneur - Tous travaux préalables de topographie - L'extraction. - Le réglage et le talutage. - Le compactage de la plate-forme - Le pompage et l'évacuation des eaux de toutes natures. - Le transport à la décharge - Le réglage et la mise en forme sur le lieu de dépôt - et toutes sujetions Ce prix est forfaitaire et comprend toutes sujetions.	FF	
200			
201	<b>METRE CARRE :</b> <b>TRAVAUX DE PAVAGE</b> Ce prix rémunère les fournitures et poses des pavés <b>LE METRE LINEAIRE :</b> fourniture et mise en place du lit de sable <b>LE METRE CARRE :</b> Fourniture et pose de pavés de cours <b>LE METRE CARRE :</b>	M <sup>2</sup>	
202			
203		M	
303		M <sup>2</sup>	



## **1) MODEL DE PIECES DANS LES OFFRES**

### **DECLARATION D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTALET SOCIAL**

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES : \_\_\_\_\_

[ à préciser lors du montage du DAO]

LE « ....SOUMISSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente Déclaration d'engagement environnemental et social

A

MONSIEUR LE « Maître d'Ouvrage»

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment(i)le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives(ii)l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans(iii)du respect de la nature des travaux respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes(iv) le repos hebdomadaire obligatoire(v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit(vii)les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail(viii)le port obligatoire des équipements de protections individuelles.

2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.

3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage,

les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

173

4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom :

Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom



MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE VISITE DU SITE

Je soussigné M. \_\_\_\_\_

Représentant l'Entreprise \_\_\_\_\_

Reconnais avoir visité ce jour le \_\_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_ de l'année \_\_\_\_\_

En compagnie de M. \_\_\_\_\_

Agissant en lieu et place de l'utilisateur, le site du Projet de

Pour lequel mon entreprise veut soumissionner.

M'étant rendu sur les lieux, les observations suivantes ont été relevées :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

N.B : le prestataire doit soumettre pour chaque site de projet une déclaration de visite de site.

Fait à ....., le .....

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, signature et cachet)

## CHARTER D'INTEGRITÉ

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES : \_\_\_\_\_

[ à préciser lors du montage du DAO]

---

LE « .....SOUMISSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente charte d'intégrité

A

MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 1.6) avoir produit de fausses informations ou fourni de faux documents exigés dans le cadre de la présente consultation.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
  - 2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
  - 2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation ou de contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
  - 2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les

décisions du Maître d’Ouvrage ;

2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s’avérer incompatible avec nos obligations vis à vis du Maître d’Ouvrage ;

2 .5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;

ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d’Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons

d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité privée, que nous ne sont pas sous la tutelle du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics.

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d’Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargé des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.

5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i)toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme

agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.

5.5) Nous n'avons pas promis offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'Ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents aux Acteurs en charge du contrôle de l'exécution du marché qui résulterait de la consultation, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer leur objectivité.

5.6) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents et membres de Commissions des marchés et de sous-commission d'analyse, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer le processus de passation du Marché.

5.7) Nous nous abstenons et nous promettons de s'abstenir de toute action ou pratique collusoire et anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ou à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage

et les Commissions des Marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

7. Faute pour Nous, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Nom

Signature

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de

LIRE PLUTOT :

CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION,  
AMENAGEMENT DE CERTAINS BATIMENTS DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM

LOT1 : AMENAGEMENT DES VRD A L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE D'AFANLOUM DANS LA  
COMMUNE D'AFANLOUM

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	UNITE	QTE	PU	TOTAL
A	TRAVAUX PREPARATOIRES				
A1	Installation de chantier y compris aménagement et mise ne place d'un espace de stockage provisoire de matériaux y compris suivi administratif et autres subjections	ff	1		
	Etudes d'exécution	ff	1		
	Nivellement de la plateforme	M2	1000		
	Sous Total 1				
B	TRAVAUX DE PAVAGE				
0	PAVAGE				
101	Fourniture et pose bordures	ML	548		
102	Fourniture et mise en place du lit de sable	M <sup>2</sup>	800		
103	Fourniture et pose de pavés de cours	M <sup>2</sup>	800		
	Sous total				
	TOTAL GENERAL HTVA				
	TVA (19,25%)				
	IR (5,5%)				
	TOTAL TTC				
	NET A MANDATER				

Arrêté le présent devis à la somme TTC de \_\_\_\_\_ (en Chiffre et en Lettres) F CFA.

Afanloum le 26 FEV 2025

LE MAIRE  
(Le Maître d'Ouvrage)



NKODO EKOUDI  
Jean Jacques